PROFORSE

CATALOGUE 2009

Habilitation au port de l'appareil respiratoire isolant

Code H-ARI



Objectifs:

Acquérir les connaissances nécessaires à l'utilisation d'un appareil respiratoire isolant.
Mettre en oeuvre et utiliser l'appareil dans son environnement professionnel.

Public concerné:

Toute personne devant porter un appareil respiratoire isolant dans le cadre de son activité professionnelle (poste de travail ou intervention d'urgence).

Pré requis:

Aptitude médicale validée par le médecin du travail.

Contenu (conforme à la norme EN 529)

Théorie	Pratique
- Les environnements dangereux (effets sur la santé et conditions d'utilisation de l'ARI). - Les responsabilités du porteur. - Description et principe de fonctionnement. - Les contraintes liées au port de l'appareil.	- Inspection et contrôles préalables. - Mise en oeuvre. - Port de l'appareil dans différentes configurations. - Reconditionnement après usage.

Méthodes pédagogiques

Alternance de méthode expositive et démonstrative.
Mise en situation pratique.
Questionnaire d'évaluation des acquis.
Aide mémoire remis à chaque stagiaire en fin de formation.





Modalités d'organisation

Effectif maximum d'un groupe : 8 stagiaires
Durée d'une session : 3H30
Lieu : En entreprise
Equipements et matériels à fournir par l'entreprise :
- Une salle de formation pour 8 personnes,
- Installations permettant de réaliser un parcours avec ARI (Galerie technique, échelle,...),

Les spécificités PROFORSE :
Nous rechargeons les bouteilles d'air après la formation.
Nous pouvons fournir nos ARI.

Validation

Attestation de formation.
Carte d'habilitation délivrée suivant évaluation des acquis théoriques et mises en situation pratiques.

Tél : 0970 449 650
Fax : 02 53 59 60 38
www.proforse.com
contact@proforse.com